

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. : StR. 153/2026

Koerich, le 28 octobre 2026

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS

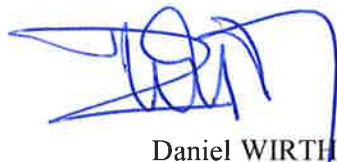
Vu l'article 16, alinéa 5 de la modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;

Vu l'arrêté n° 3A/2026/0168/166 du 19 octobre 2026 du Ministre du Travail accordant à l'Administration communale de Koerich l'exploitation d'une maison relais dans le Neie Wee n° 1 à Koerich, arrêté lequel sera porté à la connaissance du public à partir du 29 octobre 2026.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le Tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours prenant cours à la date de la présente publication.

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le Secrétaire f. f.,



Tim EPSTEIN

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été portée à la connaissance du public à partir du 29 octobre 2026.

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le Secrétaire f. f.,



Tim EPSTEIN